

Le Conseil québécois de la musique appuie les recommandations du Comité parlementaire du patrimoine

Montréal, le 10 décembre 2009 – Dans un rapport déposé le 8 décembre, le Comité parlementaire du patrimoine recommande le rétablissement des programmes de subventions accordés au Conseil des Arts du Canada pour les musiques spécialisées. Rappelons que ce rapport fait suite aux coupures annoncées à ce sujet par Patrimoine canadien, le 31 juillet dernier.

Le Conseil québécois de la musique se réjouit que le Comité reconnaisse la nécessité de programmes spécifiques pour les musiques spécialisées. Il se réjouit également que le rapport démontre l'impact positif des programmes rattachés au volet diversité de la musique canadienne pour des centaines d'artistes et ensembles sur le plan de la recherche, de la création, du développement et de la promotion.

Dans le cadre de leur mandat, les membres du Comité parlementaire du patrimoine ont entendu plusieurs témoignages, dont celui du Conseil québécois de la musique, qui a notamment fait ressortir les conséquences néfastes de ces coupures sur tout un secteur de la diversité musicale du pays.

Tout comme les porte-parole des partis d'opposition en matière de patrimoine - et de concert avec la communauté musicale -, le Conseil québécois de la musique demande au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles de tenir compte de ce rapport et de rétablir d'une façon ou d'une autre sans tarder les deux programmes abolis.

Le Conseil québécois de la musique est un organisme sans but lucratif, dont la vocation est de regrouper des organismes et des individus professionnels œuvrant dans le domaine de la musique de concert.

Ce dossier peut être suivi sur site Web du Conseil québécois de la musique : www.cqm.qc.ca.